

Le directeur du transport aérien

Paris, le 27 AOUT 2025

Ref : 25 0105 / DTA

Mesdames et Messieurs les usagers de
l'aéroport de Saint-Barthélemy

Mesdames, Messieurs,

L'aéroport de Saint-Barthélemy connaît une croissance significative du trafic aérien qui entraîne une saturation régulière de ses installations au sol tout comme de l'espace aérien dédié à l'approche des vols. Il en résulte une augmentation du nombre d'événements de sécurité, en particulier des rapprochements dangereux d'aéronefs et des incursions de piste. Trois événements de sécurité graves survenus durant la saison aéronautique 2024-25 ont ainsi fait l'objet d'une ouverture d'enquête par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) ; deux d'entre eux – une collision en vol évitée de justesse et un atterrissage alors que la piste était déjà occupée par un autre avion – impliquaient des avions de transport commercial de passagers.

Face à ce constat, une étude de capacité a été menée par l'aéroport afin d'évaluer le niveau de saturation et la capacité de stationnement de la plateforme, étude qui a ensuite fait l'objet d'une analyse du service technique de l'aviation civile de la DGAC.

Ces éléments soulignent la nécessité de mettre en œuvre des mesures améliorant la fluidité du trafic au sol et dans l'espace aérien local et renforçant la sécurité des opérations aériennes, en particulier lors des périodes de forte affluence.

Les dispositifs de coordination aéroportuaire ou de facilitation des horaires constituent une solution juridiquement solide, non-discriminatoire et reconnue au niveau international pour traiter les situations de saturation de la capacité aéroportuaire.

Dans cette perspective et comme discuté ces derniers mois avec mes services, je vous propose de mettre en œuvre pendant les périodes de trafic les plus denses de la saison aéronautique d'hiver 2025-2026, un dispositif expérimental de facilitation des horaires fondé sur la coopération volontaire des transporteurs aériens. Ce mécanisme, basé sur des recommandations d'horaires et dépourvu de sanctions, protégera les intérêts des transporteurs historiques, tout en intégrant les spécificités et contraintes propres à l'aéroport de Saint-Barthélemy. Une telle facilitation ne peut toutefois s'envisager sans le recours à un organisme tiers indépendant. À ce titre, COHOR, association française en charge de la coordination et de la facilitation aéroportuaires, apparaît comme le seul acteur capable d'assurer cette mission, grâce à son expertise internationalement reconnue.

Ainsi, il est proposé qu'un **service expérimental de facilitation des horaires des transporteurs aériens de l'aéroport de Saint-Barthélemy soit assuré par COHOR pendant les deux périodes de fort trafic suivantes : du 15 novembre 2025 au 15 janvier 2026 inclus, puis du 7 au 15 mars 2026 inclus.**

La facilitation des horaires se fera selon les dispositions qui vous ont été présentées par mes services lors de la réunion du 16 juillet 2025 et en fonction des capacités de stationnement définies comme suit :

Pour toute rotation (arrivée puis départ) d'un aéronef d'aviation commerciale et d'affaires, le facilitateur attribue les recommandations horaires selon la disponibilité des postes de stationnement recevant ces aéronefs, dans les limites suivantes :

- ***De 07h30 locales au coucher du soleil -15 minutes :***
 - *jusqu'à 10 postes de stationnement pour les avions ;*
 - *jusqu'à 2 postes de stationnement pour les hélicoptères ;*
- ***Du coucher du soleil -14 minutes à 07h29 locales :***
 - *jusqu'à 12 postes de stationnement pour les avions ;*
 - *jusqu'à 2 postes de stationnement pour les hélicoptères ;*

étant entendu que chaque aéronef utilise 1 poste de stationnement correspondant.

Par ailleurs, jusqu'au 1^{er} octobre 2025, le facilitateur laisse disponibles 2 postes de stationnement avions, puis 1 poste de stationnement avions jusqu'à 5 jours avant la date d'exploitation.

Cette définition de capacité permettra à COHOR de recommander aux transporteurs aériens desservant l'aéroport de Saint Barthélemy des horaires de nature à assurer une utilisation optimale des places de stationnement autonomes au cours de la journée tout en permettant le stationnement de nuit aux aéronefs basés qui pourront utiliser les places de stationnement nécessitant un tractage.

L'obligation pour COHOR de laisser des postes disponibles jusqu'au 1^{er} octobre 2025 puis jusqu'à 5 jours avant la date d'exploitation vise à permettre l'accès à tous les types de transport, réguliers, charters ou à la demande, d'accéder aux différentes tranches horaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision.

Je sais pouvoir compter sur votre coopération pour atteindre notre objectif collectif d'améliorer la sécurité et la fluidité des vols à l'aéroport de Saint-Barthélemy et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Marc BOREL

Liste des destinataires :

Liste des compagnies desservant la plateforme

AXL = Air Anguilla Services ; info@anguillaairservices.com
BEZ = Kingfisher Airways (vols cargo DHL) ; i.hinds@kingfisherair208.com
BZA = Seebreeze Air charter ; efontaine@breezeaircharters.com
CVA = Calvinair (hélicoptère) ; opsmanager@calvinair.com ; fixedwingmanager@calvinair.com
GPD = Tradewind Aviation ; ezipkin@flytradewind.com
KES = SEML Air Antilles ; sbraconnier@airantilles.com
MNT = Montserrat Airways ; info@flymontserrat.com
PDI = Air Paradise ; airparadise@outlook.com
SBE = St Barth Executive - Air Inter Iles : vincent.beauvarlet@stbarthexecutive.com
SBU = St Barth Commuter ; bertrand.magras@stbarthcommuter.com
SXM = SXM Airways ; equieley@fly-sxmairways.com
TAA = Trans Anguilla Services ; vernot@transanguilla.com
WIA = Windward Airways ; hvandevelde@fly-winair.com
WIE = Windward Express ; ops@windwardexpress.com
WIH = West Indies Hélicoptères ; cedric.bianchini@lfhj.fr

Liste des principaux assistants en escale :

St Barth Services : brice@stbarthservices.com ; ops@stbarthservices.com
ATS : charter@atssbh.com
5Stars : manager@fivestars-stbarth.com
St Barth R Way : management@stbarthrway.com

Copies :

Aéroport de Saint-Barthélemy : Fabrice DANET, directeur de l'aéroport, fabrice.danet@comstbarth.fr
DSAC-AG : Yves TATIBOUET, directeur et Eddy BAZILE, adjoint au directeur : yves.tatibouet@aviation-civile.gouv.fr ; eddy.bazile@aviation-civile.gouv.fr
COHOR : Antoine LAPERT, Coordonnateur délégué et Florian MAGUEUR, chargé de coordination : a.lapert@cohor.org ; f.magueur@cohor.org